



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Neuvième session**

Genève, 26 (après-midi)-28 juin 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations****Rapport sur la coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations\*****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des activités de coopération menées pendant la période allant de juillet 2023 à mars 2024 dans le cadre du sous-programme Commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour ses secteurs d'activités relevant des domaines prescrits par les organes intergouvernementaux (capacités et normes commerciales, normes de qualité des produits agricole, politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation et politiques et normes de facilitation des échanges) ainsi que sur les priorités transversales que sont l'économie circulaire, le numérique et la transformation verte.

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition de la CEE.



## I. Introduction

1. Ce document dresse un état des lieux des activités de coopération menées pendant la période 2023-2024 au titre du sous-programme Commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il donne un aperçu des activités de coopération entreprises avec des organisations internationales et d'autres organes de la CEE pour répondre aux priorités transversales. Les sections couvrant les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) figurent à titre d'information uniquement.

## II. Normes de qualité des produits agricoles

2. Dans le cadre du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), la CEE a coopéré avec d'autres organismes compétents des Nations Unies sur des questions liées aux systèmes alimentaires et aux pertes et gaspillage de nourriture, notamment par l'intermédiaire de la coalition thématique régionale sur les systèmes alimentaires durables (ci-après « la coalition thématique») pour l'Europe et l'Asie centrale, dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter un soutien coordonné pour renforcer les systèmes alimentaires durables. Elle est composé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

3. Parmi les activités entreprises avec les partenaires de la coalition figurent la préparation de l'Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les régions d'Europe et d'Asie centrale en 2024 (publication biennale de la coalition thématique), l'organisation d'une table ronde sur l'Objectif de développement durable (ODD) n° 2 dans le cadre du Forum régional pour le développement durable (13 et 14 mars 2024), un séminaire sur une consommation de viande et un élevage du bétail durables organisé conjointement avec la FAO (29 août 2023) et une série d'entretiens en ligne sur les systèmes alimentaires coordonnés par la FAO et la CEE, en particulier le quatrième entretien intitulé « Vers une économie circulaire de l'alimentation : vues et perspectives pour l'Europe et l'Asie centrale » (11 juillet 2023). Dans le cadre du Forum régional pour le développement durable, la CEE s'est également associée en 2024 au Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et à la coalition thématique pour organiser la réunion régionale des coordinateurs nationaux des systèmes alimentaires en Europe et en Asie centrale (12 mars 2024) et une manifestation parallèle intitulée « La transformation des systèmes alimentaires en tant qu'accélérateur de la réalisation des ODD et de l'action pour le climat » (13 mars 2024).

4. La CEE continue de coopérer étroitement avec le Régime pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de permettre une interprétation commune des normes CEE et leur application au commerce international. Elle continue également d'agir en étroite coordination avec le secrétariat de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius pour élaborer de nouvelles normes de qualité commerciale et mettre à jour les normes existantes. Enfin, la CEE se coordonne avec la Commission européenne pour continuer d'harmoniser ses normes de commercialisation avec celles de l'UE.

### **III. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation**

#### **A. Coopération avec des organisations internationales et régionales**

5. La CEE a un statut d'observateur au Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) grâce au Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6). Elle participe aux réunions officielles du Comité. Les travaux sur la surveillance des marchés, l'évaluation de la conformité, la gestion des risques, l'éducation à la normalisation et la réglementation des produits utilisant l'intelligence artificielle (IA) ou d'autres technologies numériques intégrées sont autant de thèmes clés qui sont souvent à l'ordre du jour des débats de l'OMC. Au cours de la période couverte par le rapport, le secrétariat de la CEE a apporté des éléments de fond sur ces questions et sur l'importance des normes tenant compte des questions de genre, notamment à l'intention du Groupe de travail informel de l'OMC sur le commerce et l'égalité des genres (septembre 2023).

6. Le WP.6 s'est efforcé de renforcer la coopération avec d'autres divisions de la CEE, y compris par des activités conjointes. Au cours de la période considérée, il a continué de travailler sur un projet relatif à la conformité des produits utilisés pour l'extraction et le transport de l'hydrogène, en coopération avec l'Équipe spéciale de l'hydrogène de la division de l'énergie durable. Le WP.6 a échangé avec le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) de la Division des transports durables sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et sur la manière dont cela pourrait contribuer à son projet sur la conformité des produits dotés d'une intelligence artificielle intégrée ou d'autres technologies numériques. L'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre du WP.6 a mené des consultations sur la manière dont les questions de genre sont prises en compte dans les aspects liés à l'environnement, en coopération avec la division de l'environnement. Le WP.6 a également établi un partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, en proposant des formations en ligne pour la Gambie et le Liberia (respectivement en mai et juin 2023).

7. Le WP.6 collabore avec de nombreuses organisations régionales afin de promouvoir ses activités, notamment en ce qui concerne les normes tenant compte des questions de genre. Nombre de ces organisations régionales sont signataires de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre et encouragent leurs membres à adopter les principes qui y sont énoncés et à la signer à leur tour. Au cours de la période de référence, des réunions conjointes ont été organisées avec l'Organisation africaine de normalisation (ORAN) sur les normes et les plans d'action tenant compte des questions de genre (juillet 2023) et avec la Comisión Panamericana de Normas Técnicas (COPANT) (août 2023).

#### **B. Coopération avec les organismes de normalisation et d'infrastructure qualité**

##### **Politiques de normalisation**

8. Les divers acteurs du secteur de la normalisation ont continué d'appuyer les travaux du WP.6. À ce jour, la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre a été signée par près de 85 organisations, parmi lesquelles 55 organismes nationaux de normalisation de tous les continents et toutes les principales organisations internationales de normalisation (l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Commission électrotechnique internationale (CEI)), des organismes établissant des normes volontaires de

durabilité et des organismes régionaux de normalisation)<sup>1</sup>. Au cours de la période considérée, l'Institut de normalisation du Lesotho, l'Organisation salvadorienne de normalisation, le Centre de normalisation et de métrologie du Kirghizistan, l'UL Standards and Engagement (États-Unis d'Amérique) et l'Institut de normalisation et de métrologie du Kazakhstan (KazStandard) sont devenus signataires.

9. Le WP.6 a continué de collaborer étroitement avec la CEI pour soutenir deux initiatives sectorielles portant sur les équipements utilisés en milieu explosif. La première est soutenue par le système de la CEI pour la certification des équipements utilisés en milieu explosif (IECEX) et la seconde bénéficie de l'appui du Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI.

10. Au cours de la période considérée, le WP.6 a participé à plusieurs comités techniques importants de l'ISO, notamment le TC 262 dédié au management du risque. Il tire en outre parti de sa coopération approfondie avec le secrétariat central de l'ISO sur des thèmes clés tels que les normes tenant compte des questions de genre, la formation aux questions de normalisation et les normes au service de la réalisation des ODD.

### **Métrologie et autres aspects du système national et international d'infrastructure qualité**

11. Le WP.6 travaille en partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales dont les travaux servent de fondement aux systèmes de gestion de la qualité. Le Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) allemand, qui est son plus proche partenaire, a financé deux projets extrabudgétaires portant l'un sur les normes au service des ODD (2017-2019) et l'autre sur les normes tenant compte des questions de genre (2019-2022) et a accepté de financer un troisième projet visant à intégrer les questions de genre au moyen de la chaîne d'infrastructure qualité.

12. Parmi les autres partenaires proches dans ce domaine figurent le Bureau international des poids et mesures (BIPM), le Forum international de l'accréditation (IAF), la CEI, l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le Comité international de métrologie légale (CIML), l'ISO, l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La coopération a permis de mener à bien la révision de la Recommandation K sur l'assurance métrologique de l'évaluation de la conformité et des essais (ECE/CTCS/WP.6/2023/5).

13. Depuis 2010, le WP.6 est membre du Réseau international sur l'infrastructure qualité, anciennement dénommé Réseau de métrologie, d'accréditation et de normalisation pour les pays en développement, qui réunit les organisations suivantes : BIPM, IAF, CEI, ILAC, ISO, UIT, OIML, ONUDI, Banque mondiale et OMC. Au cours de la période à l'examen, la coopération s'est notamment traduite par la mise en commun de connaissances spécialisées et la participation mutuelle aux réunions. Des partenaires clés ont également été sollicités pour rédiger des sections de la publication du WP.6 intitulée *The Basics of Quality Infrastructure* (ECE/TRADE/478).

## **IV. Politiques et normes de facilitation du commerce**

### **A. Coopération avec des organisations internationales et des organismes de normalisation**

#### **Facilitation du commerce**

14. La facilitation des échanges et les transactions électroniques jouent un rôle fondamental dans les mesures liées au commerce prises pour remédier aux perturbations des chaînes de valeur et assurer une reprise durable et résiliente. Le CEFACT-ONU, qui bénéficie de l'appui de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, est depuis

<sup>1</sup> La liste complète des signataires est disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/gender-responsive-standards-initiative>.

plusieurs décennies aux avant-postes de la facilitation du commerce et de la transformation numérique. Il est très bien placé pour répondre aux défis mondiaux, régionaux et nationaux en élaborant et en diffusant des normes mondiales et des solutions numériques et en renforçant la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur.

15. Les cinq commissions régionales ont adopté une stratégie commune en matière de facilitation du commerce. En 2015, elles ont lancé la première enquête sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier, suivie de nouvelles enquêtes biennales en 2017, 2019, 2021 et 2023, l'année où la CNUCED s'est jointe en tant que partenaire. Les cinq Commissions régionales et la CNUCED ont créé conjointement un portail en ligne ([unfcsurvey.org](http://unfcsurvey.org)) qui donne aux pays une vue d'ensemble de l'application des mesures entre les régions et les secteurs économiques et leur permet de faire des comparaisons. Le dernier rapport régional de la CEE doit être publié en mai 2024.

16. Avec des fonds issus de la quatorzième tranche du Compte pour le développement, les cinq commissions régionales ont élaboré le projet conjoint sur le recours à la technologie de la chaîne de blocs pour faciliter les échanges et accroître la compétitivité. Dirigé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), ce projet vise à renforcer les capacités nationales d'innovation liées à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs dans les opérations commerciales et douanières dans cinq pays en développement. Dans la région de la CEE, le projet se concentre sur l'Ouzbékistan, pour lequel la CEE, en partenariat avec le PNUD et les parties prenantes nationales concernées, y compris les ministères compétents, les douanes et les associations d'entreprises, examine la réglementation, élabore des recommandations et mène des activités de formation qui devraient être achevées d'ici à la fin de l'année 2025.

### **Facilitation du commerce numérique**

17. Le secrétariat est l'un des quatre signataires du Mémorandum d'accord sur le commerce électronique entre l'ISO, la CEI et l'UIT, signé en 2000. Ce groupe d'experts veille à la cohérence intersectorielle dans le domaine des transactions électroniques, ce qui permet d'éviter les chevauchements d'activités et les doubles emplois entre organisations et favorise la transition numérique. La quarante-cinquième réunion du Groupe de gestion du Mémorandum d'accord sur le commerce électronique (eb-MoU) (décembre 2023) a essentiellement porté sur les normes en matière de commerce électronique et la coordination des programmes de travail. Lors de cette réunion, les quatre signataires ont discuté de la nécessité de se pencher sur l'avenir du Mémorandum d'accord, en particulier les modalités d'une utilisation rationnelle des ressources du secrétariat à l'appui des activités de coordination pertinentes. En outre, dans le cadre de l'eb-MoU, le secrétariat de la CEE continue de soutenir les liaisons officielles avec les comités techniques de l'ISO, notamment l'ISO/TC 46 (information et documentation), l'ISO/TC 154 (processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), l'ISO/TC 315 (logistique de la chaîne du froid), l'ISO 321 (commerce électronique), l'ISO TC8 (navires et technologie maritime) et l'ISO/TC 323 (économie circulaire).

18. En 2022, le secrétariat de la CEE a rejoint l'initiative sur les normes numériques de la Chambre de commerce internationale (CCI) et est actuellement membre du Conseil consultatif de l'industrie CCI/DSI et du groupe de travail sur les documents commerciaux et éléments de données clés. L'initiative vise à promouvoir l'harmonisation des représentations numériques des documents commerciaux et des définitions des principaux éléments de données utilisés dans ces documents. Le Groupe de travail a récemment publié un rapport qui analyse 36 documents commerciaux clés, principalement basés sur les instruments du CEFAC-ONU. Le rapport devrait être présenté lors de la Commodity Trading Week Europe en avril 2024.

19. Un soutien a été apporté aux États participant au Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA)<sup>2</sup> afin d'aider la région à devenir une plaque tournante de la connectivité de portée mondiale en utilisant les normes du CEFACT-ONU. Cela a abouti à l'élaboration, à l'examen et à l'adoption par les Présidents des États participants au SPECA, en avril 2023, de la feuille de route pour la numérisation des données multimodales et l'échange de documents conformes aux normes et instruments juridiques des Nations Unies le long du corridor transcaspien<sup>3</sup>. Cette décision a notamment permis de progresser dans l'acceptation des normes UN/CEFACT comme référence principale pour la numérisation des lettres de voiture ferroviaires. Le projet pilote a été lancé lors d'un séminaire de la CEE organisé en mai 2023 avec le Secrétariat permanent de la Commission intergouvernementale du couloir Europe-Caucase-Asie (TRACECA), le Comité international des transports ferroviaires (CIT), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et a depuis progressé grâce à l'élaboration d'un prototype de lettre de voiture CIM/SMGS conforme aux règles de dénomination, définitions, répertoires et modèles du CEFACT-ONU<sup>4</sup>.

20. Pour l'exécution du projet sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies et le suivi de la quatorzième tranche du projet conjoint « Mobilité durable et connectivité intelligente » (interaction entre les sous-programmes Commerce et Transports) en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux, la CEE a collaboré avec la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) et la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne, qui se conforment à l'ensemble de normes de la CEE et du CEFACT-ONU lors de l'application du règlement de l'UE sur les informations électroniques relatives au transport de marchandises (eFTI) et de la mise en place d'un guichet unique pour les douanes. La CEE collabore avec d'autres organisations concernant l'application de l'ensemble de normes relatives à l'échange de données et de documents numériques dans le cadre du transport multimodal, parmi lesquelles l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD), le Comité international des transports ferroviaires (CIT), le couloir Europe-Caucase-Asie (TRACECA) ou encore la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

### **Transparence et traçabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance**

21. La CEE met en œuvre le projet d'amélioration de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure par l'intermédiaire du CEFACT-ONU, en étroite collaboration avec le Centre du commerce international, l'OCDE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED, le PNUD, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), la Société financière internationale de la Banque mondiale (SFI), la Better Cotton Initiative (BCI), la FAO, la Global Fashion Alliance, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Pacte mondial des Nations Unies, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), des institutions gouvernementales et des acteurs du secteur privé (associations professionnelles et entreprises privées), des universités, des groupes de réflexion et des organisations non gouvernementales. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'approche et les normes CEE/ONU-CEFACT de traçabilité des produits, qui ont été adoptées en 2021 et testées dans le cadre de projets pilotes de blockchain. Des cas d'utilisation ont été mis au point pour retracer l'origine des produits et fournir des références en matière de durabilité qui permettent d'étayer les informations

<sup>2</sup> L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan participent aux activités du SPECA. L'Afghanistan ne participe pas aux activités du SPECA. Voir [www.unece.org/speca](http://www.unece.org/speca).

<sup>3</sup> Voir [https://unece.org/sites/default/files/2024-01/Roadmap%20for%20the%20Digitalization%20of%20the%20Trans-Caspian%20Corridor\\_final\\_v2\\_EN.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2024-01/Roadmap%20for%20the%20Digitalization%20of%20the%20Trans-Caspian%20Corridor_final_v2_EN.pdf).

<sup>4</sup> L'adoption des normes du CEFACT-ONU et des outils correspondants par les pays du corridor transcaspien permettra de rapprocher deux régions, le corridor transcaspien et l'Union européenne, grâce à l'interopérabilité assurée par ces normes.

concernant la teneur en fibres, l'utilisation de produits chimiques, les performances sociales et environnementales et le bien-être animal. La CEE a mené à bien 19 cas d'utilisation dans 23 pays, dont l'Ouzbékistan et la Türkiye, qui sont des pays concernés par les programmes de la CEE.

22. Dans le cadre de l'initiative mondiale The Sustainability Pledge, la CEE a collaboré avec des acteurs régionaux de premier plan, parmi lesquels l'École de gestion de l'Université Bocconi, la FAO, le Centre du commerce international, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'ONUDI, la Société financière internationale de la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ainsi qu'avec des organismes publics des pays hôtes et des sous-régions. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la diffusion de l'appel à l'engagement en matière de durabilité relatif à la recommandation n° 46 de la CEE, avec plus de 100 engagements d'entreprises et de parties prenantes reçus dans 28 pays, impliquant un réseau plus étendu d'environ 750 acteurs de l'industrie.

### **Échange d'informations**

23. Le Groupe de travail de la FAO sur le fichier mondial (GRWG) et le Groupe de travail technique sur l'échange d'informations (TWG-IE) de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA) ont reconnu l'importance de veiller à ce que tous les ports désignés dans le cadre du PSMA figurent dans le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) et se sont déclarés désireux de coopérer étroitement avec la CEE dans ce domaine. Un document d'étude a été rédigé conjointement avec la FAO sur comment associer le Répertoire LOCODE-ONU au Fichier mondial de la FAO pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En outre, le secrétariat étudiera la possibilité de recenser les petits ports de pêche dans le Répertoire LOCODE-ONU. Le Fichier mondial de la FAO deviendra ainsi l'outil fondamental de la gestion internationale des pêches au fur et à mesure qu'il recense les navires et enregistre leurs activités.

24. En association avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le secrétariat de la CEE coopère étroitement avec le secrétariat de la CITES au sein du groupe de travail sur l'échange électronique de permis CITES (EPIX) afin d'aider les acteurs à réaliser des échanges électroniques de permis CITES dans le cadre de projets pilotes et/ou en direct, l'objectif étant de contribuer à empêcher l'utilisation frauduleuse de ces permis et de faciliter le commerce légal. Le modèle de données eCITES pour les permis et certificats CITES est basé sur le modèle de données de référence du CEFAC-ONU.

## **V. Priorités transversales en matière d'économie circulaire, de numérisation et de transformation verte**

25. La Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a invité un large éventail de parties prenantes à participer à la série de manifestations officielles parallèles organisées lors de la soixante-dixième session de la Commission (3-5 avril 2023) sur la transition vers l'économie circulaire, afin de débattre des cadres de politique générale, de l'innovation, de la traçabilité des chaînes de valeur et du rôle des plates-formes et des alliances. Le secrétariat a renforcé la coopération entre ses sections qui assistent différents organes intergouvernementaux, en particulier pour ce qui est des priorités transversales des sous-programmes Commerce et Coopération et intégration économiques. Par exemple, plusieurs projets de documents directifs sur l'économie circulaire ont été examinés lors des sessions de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (novembre 2023) et du Groupe de travail des partenariats public-privé de la CEE (décembre 2023) et ont été transmis à des experts de différents organismes pour examen par des pairs<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Voir également les notes d'orientation soumises au Comité directeur (ECE/CTCS/2024/9 et ECE/CTCS/2024/10).

26. Dans le cadre de ses travaux visant à favoriser la transition vers l'économie circulaire, le secrétariat de la CEE a organisé, conjointement avec le bureau de Genève de la Friedrich Ebert Stiftung (FES), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Chatham House, une session sur le rôle important que les codes du système harmonisé (SH) peuvent jouer pour aider à relever les défis que pose la facilitation du commerce circulaire lors du Forum public du commerce mondial (15 septembre 2023). Une note d'information de la FES et de l'OMD intitulée *Going Circular: How the Harmonized System Codes Can/Not Support a Circular Economy and What Else Could Be Done* a été publiée en août 2023 avec le soutien de la plateforme « Circular STEP » (acronyme de Stakeholder Engagement Platform) de la CEE pour accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE, ce qui a permis d'alimenter la discussion.

27. La CEE a collaboré avec plusieurs partenaires sur des questions liées aux pertes et gaspillages de nourriture et à la circularité, notamment avec l'Institut des ressources mondiales afin d'organiser des séances d'accélération sur la circularité dans l'agroalimentaire lors du Forum mondial de l'économie circulaire qui s'est tenu à Bruxelles, en Belgique, le 18 avril 2024.

28. Le 12 octobre 2023, le secrétariat de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a participé à la réunion du Conseil consultatif académique annuel du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité organisée sur le thème<sup>6</sup> « Construire un avenir durable pour le commerce : une évaluation multidimensionnelle des normes volontaires de durabilité dans la gouvernance mondiale et la diligence raisonnable pour les pays en développement ». Le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité regroupe six organismes des Nations Unies (CCI, FAO, PNUE, ONUDI, CNUCED et CEE) et a pour objectif de renforcer la transparence et les connaissances sur les normes volontaires de durabilité, leurs interactions avec le commerce et leurs implications pour les pays en développement. La réunion a permis d'aborder divers aspects des normes volontaires de durabilité dans le cadre de la gouvernance mondiale de la durabilité. Elle a soulevé de nombreuses questions sur le rôle de ces instruments dans la promotion du commerce durable, notamment en ce qui concerne l'interaction entre les normes volontaires de durabilité et la diligence raisonnable.

29. La réunion du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité s'est tenue parallèlement au Forum du commerce mondial sur les objectifs non économiques et le commerce international à l'Institut universitaire européen de Florence (12 et 13 octobre 2023), organisé conjointement par l'Institut universitaire européen, KU Leuven et l'Institut allemand du développement et de la durabilité. À l'occasion du Forum du commerce mondial, le secrétariat de la CEE a contribué aux débats en séances plénières sur les « normes de durabilité, la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement et les pays en développement ».

30. Le secrétariat de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a contribué à la manifestation organisée conjointement par l'Institut Villars et Remaking Trade for a Sustainable Future à l'occasion du lancement du cadre Villars (17 septembre 2023), qui avait pour but de définir un programme centré sur les personnes et inclusif pour aligner le système commercial international sur le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. La discussion a été axée sur le cadre Villars pour un système commercial durable, qui est le résultat de deux années de recherches, d'analyses et de discussions intensives menées lors de 10 ateliers thématiques explorant divers aspects de l'interface commerce-durabilité, auxquels la CEE a participé et a contribué par un examen collégial de documents connexes.

31. Le secrétariat de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a contribué à l'élaboration de la stratégie régionale de facilitation du commerce pour la région de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, qui devrait être officiellement adoptée avant la fin de l'année 2024. La CEE soutiendra la mise en œuvre de cette stratégie grâce à des services consultatifs et à des projets de renforcement des capacités axés, entre autres, sur la mise en œuvre des normes numériques du CEFAC-ONU et des

<sup>6</sup> Voir <https://unfss.org/>.

recommandations en matière de facilitation du commerce. En outre, la CEE se tient à disposition pour étudier des stratégies visant à renforcer la durabilité et la circularité dans les chaînes de valeur de la région, notamment dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure.

32. La CEE étudie des possibilités de collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour renforcer le corridor transcasprien. Les domaines potentiels de collaboration pourraient inclure des connexions durables entre l'Europe et l'Asie centrale ainsi qu'avec le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), en s'appuyant sur les travaux du CEFAC-ONU et sur la feuille de route SPECA pour la numérisation des données multimodales et l'échange de documents le long du corridor transcasprien et conformément aux instruments juridiques et normes des Nations Unies. D'autres domaines incluent l'intégration de la chaîne de valeur durable en tirant parti des travaux de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire ainsi que des recherches et des activités de renforcement des capacités menées sous l'égide du Comité directeur.

---